

NOTRE-DAME DE PARIS OU L'INCAPACITÉ FRANÇAISE À ACCORDER STRATÉGIES MONUMENTALE ET URBAINE

Par Jean-François Cabestan*



Deux années après l'incendie du 19 avril 2019, les opérations de déblaiement, de consolidation et de nettoyage de Notre-Dame de Paris sont en voie d'achèvement, et les risques d'effondrement des structures endommagées désormais écartés. Actées par l'Élysée en juillet dernier, la volumétrie et la silhouette de l'édifice sinistré seront rétablies à l'aide de chêne et de plomb, selon les techniques traditionnelles. Si on a beaucoup parlé de la flèche, la question de l'inscription de l'édifice dans son site et des attaches que ce dernier pourrait trouver avec l'île de la Cité n'a quant à elle fait l'objet d'aucun débat.

Promulguée trois mois après le sinistre – le 29 juillet 2019 –, la loi pour la restauration et la conservation de Notre-Dame comprend plusieurs volets. Pour offrir le cadre institutionnel propre à recueillir la manne financière qui s'est abattue sur le monument, cette loi n'en confère pas moins à l'établissement public créé à cette occasion un régime dérogatoire propre à l'affranchir des procédures et des retards de calendrier inhérents. Pointé par certains, l'article 9 prévoit une certaine latitude quant à l'aménagement des abords et des accès au monument. S'agissait-il d'une mesure propre à favoriser une réaffectation des fonds disponibles, c'est-à-dire la mise en œuvre de certaines des hypothèses contenues dans le rapport de la mission île de la Cité, confiée par François Hollande à Philippe Bélaval et à Dominique Perrault en décembre 2015, qui prévoyait un réamé-

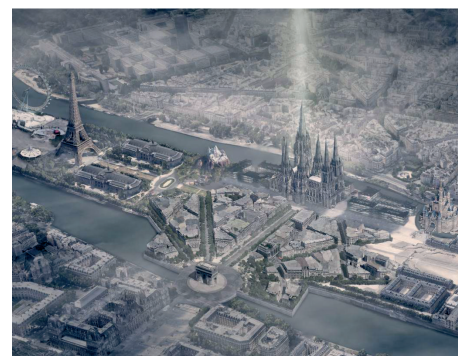
nagement complet? Présentée au public en février 2017, cette préfiguration envisageait une mise en valeur de l'ensemble des espaces publics de l'île, la création de promenades plantées, la reconquête de tous les édifices institutionnels, ainsi que l'exploitation de ses nombreuses infrastructures souterraines. L'hypothèse de l'ouverture du flanc sud du parvis sur la Seine instaurait notamment de possibles retrouvailles avec le lit du fleuve, anéanti au fil des siècles par la construction des quais. Or on apprenait le mois dernier que la ville de Paris s'apprêtait à lancer une consultation internationale pour le réaménagement des abords de la cathédrale selon un périmètre défini : parvis, crypte, parking souterrain, quais et rues adjacentes.

Des réunions de concertation ont rassemblé les parties prenantes : l'établissement public chargé de Notre-Dame, le diocèse, les services de la ville et de l'État et – à n'en pas douter – les investisseurs. Des études préalables ont été parallèlement commandées à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et au département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de la ville de Paris (DHAAP). À l'issue d'une procédure de concertation locale et nationale, il est donc prévu que quatre équipes soient sélectionnées d'ici à la fin de l'été 2021. Si la stabilisation du chantier de Notre-Dame dans le seul giron des architectes en chef

des monuments historiques témoignait jusqu'ici d'une séparation intellectuelle caractéristique du retard français en matière de stratégies patrimoniales – entre ce qui relève du monumental et de l'urbain –, l'initiative de la ville peut-elle s'interpréter comme un ressaisissement? Quelle cohérence urbaine et quel gain attendre en effet d'une cathédrale reconstruite indépendamment du sort du parvis, des espaces publics, ainsi que des équipements-îlots progressivement vidés de leur substance – l'hôtel-Dieu, le palais de justice –, reconvertis un à un au fil des circonstances et des jeux d'acteurs? Peut-on augurer de la simple simultanéité des interventions l'abandon de cette forme d'*hausmannitude* qui concourt au maintien de l'étanchéité entre le monument et le tissu dans lequel il s'intègre? Comme le soulignait le critique Yvan Christ en 1960 de manière lapidaire, « une cathédrale gothique n'a jamais été conçue pour décorer une place! » Les nombreux acteurs concernés accepteront-ils de mettre leurs prérogatives et objectifs au service d'une stratégie globale de mise en valeur de l'ensemble de l'île et de ses monuments?

* Historien de l'architecture et enseignant à Paris I. Il organise les 7 et 8 juin prochains à Paris, deux journées d'étude « Notre-Dame, ses abords et l'île de la Cité », dont l'ambition est de mettre en relation l'ensemble des savoirs constitués et les nombreux acteurs dont dépend le sort de l'île. Renseignements : jeanfrancoiscabestan.com et www.hicsa.univ-paris1.fr

L'avenir de l'île de la Cité vu d'ailleurs



À l'université de Newcastle, Josep Maria Garcia Fuentes a dirigé au cours de l'année 2019-2020 un studio de projet sur l'île de la Cité, qui pose de manière cruciale la question de l'environnement du monument (ci-dessus, deux propositions iconoclastes d'Olivier Gabe d'aménagement de l'île en centre commercial ou en parc d'attractions réunissant tous les monuments de Paris). Au Politecnico de Turin, à l'initiative du Dottorato di Architettura, Storia et Progetto, vient de s'achever un cycle de conférences « L'île de la Cité tra storia e progetto [entre histoire et projet] », dont l'ambition était de dresser un état des lieux de ce délaissé urbain qu'est devenue l'île.